


# MAIRIE SAINT LOUBÈS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX  
COMMUNE DE SAINT-LOUBÈS

Envoyé en préfecture le 11/07/2023  
Reçu en préfecture le 11/07/2023  
Publié le   
ID : 033-213304330-20230710-D2023\_69-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 JUILLET 2023  
Délibération D2023-69**

<b>Date de la convocation</b>	26/06/2023	<b>En exercice</b>	29
<b>Date d'affichage</b>	26/06/2023	<b>Présents</b>	26

L'an deux-mille-vingt-trois, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Max Linder sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle	
BAGOLLE Céline	PASQUET Isabelle
BERTÉ Nicolas	PLATRIEZ Alice
CHALARD Cédric	QUILICO Chantal
DIALLO Marie	RAGOT Sophie
FERNANDES Martine	REY Gérard
GIACOMINI Pierre	ROCHAUD Anne-Laure
GUICHARD Sandrine	RONCO Isabelle
HERPIN Thierry	ROUX Sébastien
JONIAUX Christophe	SÉVAL Pierre
KOLEBKA Yann	SPAGNOL François
KOUTCHOUK Harrag	VALLÉE Sandra
LEFRANÇOIS Patrick	VOLF François
MARAVAL David	
<b>Absent(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
DURAND Pierre	SPAGNOL François
GRASSHOFF Claudia	FAVRE Emmanuelle
MARROC Jean-Marc	CHALARD Cédric
<b>Secrétaire de séance</b>	ROUX Sébastien
<b>Auxiliaires</b>	DUCASSE Maxime, Directeur général des services
	FURLAN Florent, Directeur général adjoint

<b>2023-69</b>	<b>Délibération portant sur les tarifs de location de la Coupole</b>
----------------	--

Madame Alice Platriez fait état du travail entrepris pour actualiser les tarifs de location de la Coupole de Saint-Loubès. Une nouvelle grille tarifaire est proposée ci-dessous :

<b>Location des salles de la Coupole</b>					
	SALLES	Durée de location			
		½ journée 8h-13h ou 14h-18h	Journée 8h-18h	Soirée 18h-00h	Week-end samedi 8h > dimanche 18h
<b>TARIF 1 (en Euro TTC, TVA 20%)</b>	Salle jaune	75	100	75	200
	Salle jaune + cuisine	112	150	112	300
	Salle de spectacle		300	225	600
	Toute la coupole (sauf mauve)		500	375	1000
<b>TARIF 2 (en Euro TTC, TVA 20%)</b>	Salle jaune	225	300	225	600
	Salle jaune + cuisine	337	450	337	900
	Salle de spectacle		900	675	1800
	Toute la coupole (sauf mauve)		1500	1125	3000
<b>TARIF 3 (en Euro TTC, TVA 20%)</b>	Salle jaune	450	600	450	1200
	Salle jaune + cuisine	675	900	675	1800
	Salle de spectacle		1800	1350	3600
	Toute la coupole (sauf mauve)		3000	2250	6000
<i>NB : les tarifs indiqués sont hors charges liées au Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP) dont l'intervention fera l'objet d'une facturation séparée directement au locataire</i>					

La grille tarifaire induit une correspondance avec les locataires et occupants potentiels :

<b>GRATUITÉ une fois par an sauf projet spécifique</b> (SSIAP pris en charge par la commune)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- structures municipales ou projet porté par une délégation ou un service municipal (syndicat sur invitation municipale, association intervenant dans le cadre d'un événement municipal, etc...)</li> <li>- SIVOC, CDC : dans le cadre de l'organisation de manifestations</li> <li>- écoles de la commune</li> <li>- associations loubésiennes : gratuité une fois salle jaune + cuisine et pour la salle de spectacle en fonction du projet &gt; à porter par une délégation dans le cadre du projet</li> </ul>
<b>TARIF 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- collège de la commune</li> <li>- associations hors commune avec dimension caritative, pédagogique ou dans le sens de la transition</li> <li>- associations loubésiennes (2ème date ou plus)</li> </ul>
<b>TARIF 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- écoles, collèges hors commune</li> <li>- entreprises loubésiennes</li> <li>- entreprises hors commune ESS / transition</li> <li>- organismes publics partenaires</li> </ul>
<b>TARIF 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- entreprises et associations hors commune</li> <li>- structures publiques et privées hors commune (culture, sport, etc...)</li> <li>- organismes publics non partenaires</li> <li>- syndicats de copropriété</li> <li>- partis politiques divers</li> </ul>

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité d'actualiser la tarification pour la location de la Coupole de Saint-Loubès,

**Considérant** la volonté de proposer une liste de prestations adaptées aux demandes des occupants tout en clarifiant la grille tarifaire par type d'occupation et nature d'occupant,

**Considérant** l'avis de la commission culture en date du 15 juin 2023,

**Après en avoir délibéré,**

<b>POUR</b>	<b>29</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

**APPROUVE les tarifs de location de la Coupole tels que présentés**

Fait à Saint-Loubès, le 07 juillet 2023

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ROUX

La Maire,  
Emmanuelle FAVRE

Publié le :

Affiché le :

*Voies et délais de recours : cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*